



Recommandation 1800 (2007)¹

La féminisation de la pauvreté

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée parlementaire se réfère à sa [Résolution 1558 \(2007\)](#) sur la féminisation de la pauvreté.
2. Elle estime que le Conseil de l'Europe a un rôle fondamental à jouer pour assurer la cohésion sociale et combattre la pauvreté des femmes.
3. Elle recommande donc au Comité des Ministres de prendre en compte la dimension de genre dans ses politiques de cohésion sociale et dans ses programmes de coopération avec les Etats membres du Conseil de l'Europe, en insistant en particulier sur l'élimination de la pauvreté des femmes.
4. Elle lui recommande également de charger ses comités intergouvernementaux compétents:
 1. de lancer une étude sur la féminisation de la pauvreté, afin de définir des indicateurs de la pauvreté ventilés selon le sexe et prenant en compte les besoins des femmes et la redistribution des revenus entre les femmes et les hommes, qui serviront de références communes aux Etats membres du Conseil de l'Europe et qui permettront de déterminer les raisons pour lesquelles les femmes sont surreprésentées dans la population pauvre et souffrent d'une pauvreté plus prononcée; pour ce faire, de collaborer avec l'Union européenne, en particulier dans la mise en œuvre des statistiques;
 2. de proposer des solutions concrètes pour inclure la question de genre dans les stratégies de réduction de la pauvreté;
 3. d'élaborer un programme visant à sensibiliser le public et les médias sur le fait que la responsabilité des enfants et des autres personnes à charge doit être assumée autant par les hommes que par les femmes.

1. Discussion par l'Assemblée le 26 juin 2007 (21e séance) (voir [Doc. 11276](#), rapport de la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, rapporteur: Mme Naghdalyan). Texte adopté par l'Assemblée le 26 juin 2007 (21e séance).

